politique des dons et commandites

SAQ

le goût de partager

politique des dons et commandites

table des matières

critères généraux 3

critères de responsabilité sociétale 4

commandites événementielles 5

commandites sociales 6

commandites développement durable 8

coordonnées pour l’envoi d’une demande 9

politique des dons et commandites

Au-delà de sa vocation commerciale, la SAQ assume pleinement son rôle de citoyen responsable. Les dons et les commandites contribuent au maintien de l'équilibre entre les rôles commercial et social de la SAQ, soutiennent son engagement à contribuer à la vie collective et positionnent les attributs de la marque SAQ au Québec.

Dotée d'une **Politique des dons et des commandites** depuis une décennie déjà, la SAQ présente ici les grandes lignes du document mis à jour en novembre 2022.

Votre événement ou votre organisme appartient à l'un ou l'autre des créneaux décrits dans notre Politique des dons et des commandites ? Vous pouvez formuler une demande en remplissant le questionnaire disponible sur le site Internet de la SAQ, SAQ.COM

Si la participation de la SAQ est toujours sincère et enthousiaste, les critères d'admissibilité d'une demande sont d'une rigueur qui garantit le traitement juste et équitable de toutes les demandes à l'intérieur des paramètres budgétaires qui sont déterminés annuellement. Le personnel du Service des dons et des commandites se fera un plaisir d'évaluer votre demande en fonction des critères décrits dans ce dépliant et vous répondra dans les meilleurs délais.

critères généraux

Les dons ou les commandites octroyés par la SAQ à un organisme ou à un événement doivent satisfaire aux exigences associées aux créneaux d'intervention désignés dans la présente Politique.

L'organisme demandeur doit :

- favoriser des pratiques écoresponsables ;
- tenir l'événement ou le projet pour lequel il demande un don ou une commandite sur le territoire québécois et s'adresser à une clientèle québécoise d'âge majeur ;
- représenter un groupe d'individus. Le don ou la commandite ne peut être fait au bénéfice d'un seul individu (à l'exception de la relève en sommellerie) ;
- détenir un statut officiel et un numéro d'enregistrement d'organisme sans but lucratif ou d'organisme public ;
- démontrer une saine gestion ;
- fournir des états financiers vérifiés annuels ou d'autres documents explicatifs sur demande, s'il y a lieu ;
- avoir un conseil d'administration composé majoritairement de membres indépendants ; et
- ne pas être associé, ni son événement, à une cause religieuse ou politique.

Toute demande de don ou de commandite doit :

- obligatoirement être complétée en ligne par le formulaire disponible dans SAQ.com

critères de responsabilité sociétale

En lien avec son rôle sociétal, la SAQ souhaite devenir un leader en matière de promotion de pratiques écoresponsables. Dans la sélection de ses commandites, la SAQ souhaite donc favoriser les organismes qui mettent en place certaines pratiques écoresponsables.

Les écoconditions et les critères écoresponsables ci-dessous sont applicables à l'ensemble des organismes demandeurs, pour tous les créneaux supportés par la SAQ. Les critères écoresponsables sont demandés dans une optique de sensibilisation, alors que le respect des écoconditions sera obligatoire pour l'obtention d'un financement dès 2024.

Les écoconditions

Les organismes devront obligatoirement mettre en place les initiatives suivantes :

- L'organisme encourage le transport actif et/ou en commun pour se rendre à l'événement ;
- L'organisme met en place des mesures de récupération des matières résiduelles (ex: bac de récupération) ;
- L'organisme met en place des mesures visant à réduire l'utilisation des items à usage unique (ex: bouteilles d'eau, contenants alimentaires, etc.) ;
- L'organisme met en valeur les produits québécois et priorise les fournisseurs locaux ;
- L'événement est facile d'accès pour les personnes à mobilité réduite;
- L'organisme doit avoir souscrit à une politique d'équité, de diversité et d'inclusion ;
- L'organisme respecte les normes de travail en vigueur et assure qu'il offre un environnement de travail sain et sécuritaire pour ses travailleurs et bénévoles.

Les critères écoresponsables

Quoique ces critères sont non obligatoires pour l'octroi d'une commandite, les organismes favorisant les initiatives suivantes seront valorisés par la SAQ.

- L'organisme détient une politique de responsabilité sociétale et/ou de développement durable ;
- L'organisme détient un plan de récupération alimentaire (se commettre à faire un effort) ;
- L'organisme met en place des mesures spécifiques pour réduire les surplus alimentaires ;
- L'organisme effectue le tri des matières résiduelles - recyclage/composte/déchet (ex. présence d'escouade verte sur le site de leur événement, etc.) ;
- L'organisme offre des mesures de récupération des contenants consignés ;
- L'organisme assure la présence de station d'eau potable sur le site de l'événement (ex. fontaine d'eau, pichet d'eau, etc.).

commandites événementielles

La SAQ vise particulièrement à s'associer à des événements ou des organismes qui lui permettent de joindre ses clientèles cibles.

critères spécifiques aux commandites événementielles

Les événements ou organismes commandités par la SAQ doivent :

- joindre l'une ou plusieurs des clientèles cibles de la SAQ ;
- accorder à la SAQ une visibilité importante selon un plan d'échange dont la valeur est au moins équivalente à la contribution de la SAQ ;
- permettre à la SAQ de promouvoir l'ensemble de ses produits et de ses services ;
- s'assurer de respecter la promesse de « juste prix » de la SAQ ;
- offrir un rayonnement d'envergure au moins régional et auprès d'une masse critique de gens ;
- permettre à la SAQ d'exploiter son association à l'événement ;
- favoriser des pratiques écoresponsables ;
- fournir à la SAQ un bilan de visibilité à la suite de l'événement ;
- démontrer que l'État québécois, ses ministères et ses organismes ne sont pas surreprésentés en tant que commanditaires ; et
- présenter une demande au plus tard le 1er décembre de l'année financière précédant la tenue de l'événement.

événements populaires

La SAQ désire s'associer à des événements qui ont lieu partout au Québec. De façon plus spécifique, les événements ou les organismes qu'elle appuie doivent être en lien avec les attributs de la marque SAQ, être appréciés des Québécois et rassembler une masse critique de gens. Selon qu'ils s'adressent à l'une ou l'autre de nos clientèles cibles prioritaires, ces événements sont généralement des festivals ou des fêtes populaires offrant une expérience gourmande et/ou faisant la promotion de la culture cocktail.

événements de l'industrie et foires gourmandes

En raison de la mission de la SAQ, ces secteurs sont incontournables. Non seulement ils sont associés à la personnalité de la marque SAQ, mais ils constituent également des secteurs tendance. Ces secteurs sont donc une plateforme propice à la valorisation et à la communication de notre expertise-conseil, notamment dans le secteur des accords vins et mets. La participation de la SAQ dans ces secteurs se concentre dans les types d'activités suivants :

- salons des vins et spiritueux présentés dans les différentes régions du Québec, en collaboration avec les succursales SAQ ;
- partenariats dans l'industrie du cocktail ;
- partenariats dans le volet vinicole de foires gourmandes.

commandites sociales

La SAQ vise particulièrement à établir des partenariats qui lui permettent de jouer son rôle d'organisation socialement responsable. Elle souhaite le faire principalement dans les secteurs constituant les grands enjeux de la société québécoise, soit : la santé, l'éducation, la culture et le secteur humanitaire (aide alimentaire).

La nature des produits qu'elle commercialise permet à la SAQ de constituer un levier important dans les activités-bénéfice des organismes à vocation sociale. Conséquemment, elle privilégie une contribution sous forme de produits là où elle choisit de s'impliquer et détermine les quantités requises selon les barèmes de consommation responsable. La SAQ participe ainsi aux principales activités-bénéfice d'organismes admissibles.

critères spécifiques aux commandites sociales

Les organismes qui bénéficient d'une contribution ou d'un don de la SAQ doivent :

- œuvrer dans les créneaux appuyés par la SAQ ;
- fournir la preuve qu'ils sont des organismes à but non lucratif ;
- faire une demande uniquement dans le cadre d'activités-bénéfice ;
- fournir, s'il y a lieu, un plan et un budget indiquant les sources actuelles de financement et l'utilisation des fonds, y compris ceux qui sont demandés ;
- informer la SAQ des profits anticipés de l'activité-bénéfice ;
- favoriser des pratiques écoresponsables ;
- accorder à la SAQ une visibilité lors de l'événement ;
- maintenir les frais d'administration et les dépenses liées aux collectes de fonds de l'organisme à un taux raisonnable (cible 30 % et moins) de l'ensemble de ses dépenses (source : rapport T3010) ;
- fournir des états financiers vérifiés annuels ou d'autres documents explicatifs sur demande, s'il y a lieu ;
- fournir à la SAQ un bilan de visibilité à la suite de l'événement ; et
- présenter une demande dans un délai préalable d'au moins 90 jours avant la tenue de l'activité.

commandites sociales

santé La SAQ désire s'associer aux fondations d'hôpitaux et de centres hospitaliers universitaires. L'aide de la SAQ se traduit principalement par un don de produits octroyés dans le cadre d'activités-bénéfice.

La SAQ est également partenaire d'organismes provinciaux ou régionaux voués à la recherche et au traitement des personnes atteintes de maladies physiques ou mentales. Cela exclut les organismes qui sont regroupés sous les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS).

Dans le secteur de la consommation responsable, la SAQ perçoit et verse chaque année près de trois millions cinq cent mille dollars au Fonds Éduc'alcool, au nom de l'industrie québécoise des boissons alcooliques. Conséquemment, la SAQ n'octroie pas directement de dons ou de commandites aux organismes œuvrant dans ce secteur.

éducation La SAQ apporte son appui à des institutions publiques d'enseignement universitaire reconnues par le ministère de l'Éducation du Québec. Elle participe par une contribution en produits dans le cadre de leur principale activité-bénéfice annuelle ou par un don en argent.

Afin de contribuer à bâtir le savoir québécois, la SAQ investit en recherche et en formation dans les secteurs névralgiques liés à ses opérations et à la bonne conduite de ses affaires, comme le commerce de détail et la sommellerie (institutions reconnues par le ministère de l'Éducation du Québec).

culture La SAQ désire encourager les artistes et créateurs québécois qui œuvrent au sein d'institutions culturelles. Elle privilégie spécifiquement les organismes dans les secteurs suivants : musées répertoriés sur la liste de la Société des musées québécois, opéras, orchestres symphoniques, lieux de diffusion publique en théâtre et en danse ou troupes de théâtre ou de danse professionnelles ayant un rayonnement régional, provincial ou international. Elle participe aux activités-bénéfice de ces organismes par un don en produits.

humanitaire La participation humanitaire de la SAQ se traduit par une contribution en produits à la Croix-Rouge canadienne – division du Québec dans le cadre d'activités-bénéfice. Elle se traduit aussi par un appui financier à la campagne du secteur public d'Entraide, qui assure une distribution à des organismes intervenant dans toutes les régions du Québec. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une campagne interne pour laquelle la SAQ verse annuellement un don égal à celui fait par ses employés.

La SAQ a choisi une cause d'entreprise, soit celle de l'aide alimentaire. Elle appuie Les Banques alimentaires du Québec (Moissons) et La Tablée des Chefs.

commandites développement durable

La SAQ désire concilier son mandat commercial et social en appuyant des projets ayant un impact positif sur la collectivité et sur l'environnement, la gestion de matières résiduelles et l'aide alimentaire. La contribution de la SAQ se traduit par un appui financier à des initiatives réalisées par des organismes à but non lucratif (municipalités, organismes publics, centres de recherche appliquée et autres) qui ont des projets innovants liés au recyclage et à la réutilisation du verre ainsi qu'à l'aide alimentaire via des projets d'économie circulaire dans les quartiers où les bureaux administratifs de la SAQ sont implantés.

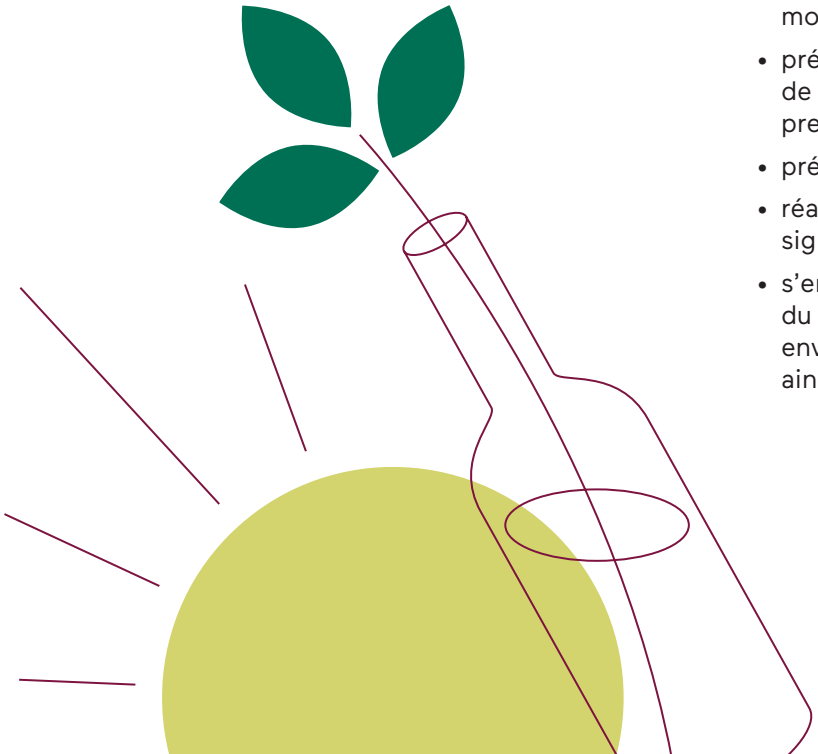

critères spécifiques aux commandites développement durable

Les organismes à but non lucratif commandités par la SAQ doivent :

- présenter un dossier détaillé du projet incluant les retombées souhaitées ;
- fournir un budget préliminaire démontrant que l'investissement de la SAQ servira aux fins du projet ;
- accorder à la SAQ une visibilité notable dans le cadre du projet ;
- permettre à la SAQ de promouvoir son partenariat dans des communications internes et externes (relations de presse) ;
- offrir un rayonnement auprès de la collectivité ;
- permettre à la SAQ d'exploiter son association en lien avec le projet ;
- favoriser les projets innovants pouvant devenir un modèle pour d'autres municipalités ou organismes ;
- présenter une demande au plus tard le 1er décembre de l'année financière de la SAQ précédant les premières initiatives liées au projet ;
- présenter un seul projet par organisme par année ;
- réaliser le projet dans un délai d'un an suivant la signature du contrat ; et
- s'engager à fournir à la SAQ, à la suite de la réalisation du projet, des données permettant une évaluation environnementale et socio-économique de l'initiative ainsi qu'un bilan de visibilité.

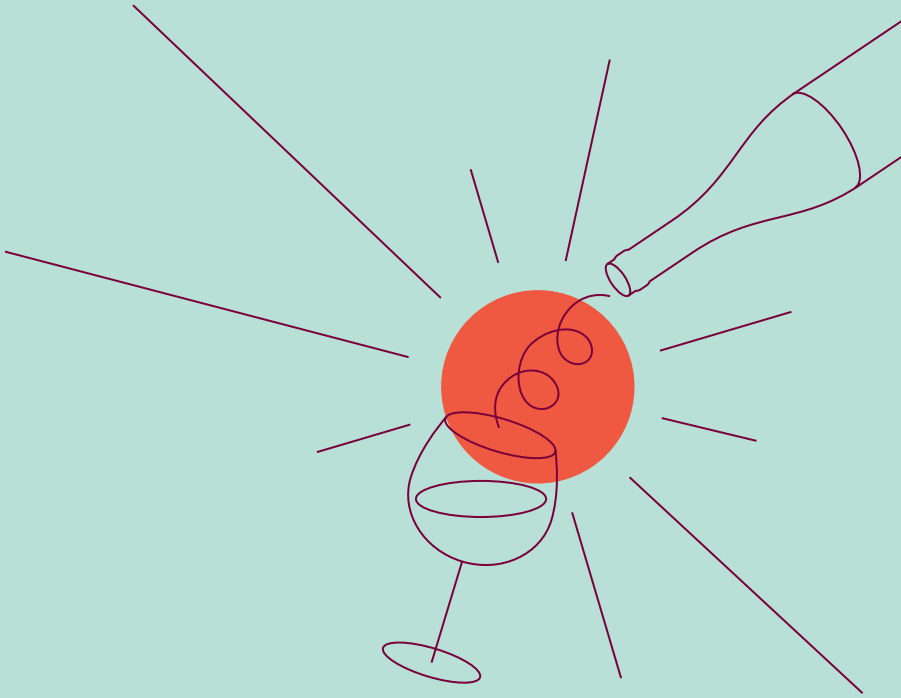

pour toute demande d’information, communiquez avec le Service du marketing événementiel, dons et commandites :

courriel
dons.commandites@saq.qc.ca

SAQ
Service du Marketing événementiel, dons et commandites
7500, rue Tellier, Montréal (Québec) H1N 3W5

pour faire une demande

formulaire électronique
saq.com/dons-commandites